

MAIRIE DE MITTELBERGHEIM

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 MARS 2013

Sous la présidence de Monsieur le Maire HILGER Alfred

Etaient présents :

Messieurs les adjoints : Messieurs STROESSER Bernard, HAENSEL Robert, MEYER Jean-Claude.
Mesdames et Messieurs les conseillers : BOECKEL Peter, FOURNIAL Patrick, HELBERT Paul, HIRTZ Elisabeth, MAPPUS Marc, SCHWOB Patrick, SELTZ Daniel, WANTZ Stéphane,

Etait absent excusé :

Madame ROHRER-CAVODEAU Marie-Josée donne procuration à Monsieur BOECKEL Peter
Madame WEREY Sandra
Monsieur WOLF Guy donne procuration à Monsieur HILGER Alfred

Budget « commune »

Compte administratif 2012

Le compte administratif présente un excédent global de clôture de € 278 081.19 . Cet excédent sera affecté au budget primitif 2013.

Budget primitif 2013

Le budget primitif 2013 a été adopté en dépenses et en recettes dans la section fonctionnement à € 789 300.00 et en investissement à € 319.800.00

Les dépenses de la section fonctionnement concernent principalement les charges liées au caractère général de la commune (électricité, chauffage, entretien général de la commune, les charges relatives au personnel et les frais assimilés).

Les dépenses d'investissement relèvent plus particulièrement de la création, de l'amélioration du patrimoine communal. Pour l'exercice 2013, il est proposé, entre autres dans la section d'investissement, le ravalement de la maison de garde, des travaux de voirie et de bâtiments, l'acquisition de matériel technique et administratif.

Vote de taxes

Le maire donne lecture des bases d'imposition et du produit qui en découle pour l'exercice 2013 :

Taxe d'habitation	831 376.00	858 200.00	14.40	123 581.00
Taxe foncière (bâti)	749 619.00	769 800.00	6.22	47 882.00
Taxe foncière (non bâti)	133 396.00	135 400.00	23.20	31 413.00
CFE	296 175.00	301 600.00	14.30	43 129.00
			TOTAL	246 005.00

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes communales pour 2013.

Budget « eau »

Compte administratif 2012

Le compte administratif 2012 du budget «eau » présente un excédent de € 200 942.84 qui sera reversé au budget primitif 2013.

Budget primitif 2013

Le budget « eau » s'équilibre en dépenses et recettes dans la section fonctionnement à € 313 380.00 et en investissement à € 213 370.00.

Pour la section fonctionnement la grande partie des dépenses concerne l'analyse de la qualité de l'eau, l'entretien du réseau et le remboursement de l'emprunt contracté (intérêts). Les recettes proviennent de la vente de l'eau aux administrés.

Pour le secteur investissement, les dépenses concernent le remboursement de l'emprunt contracté (capital) et les travaux qui pourraient surgir sur le réseau.

Projet d'inscription des sentiers de randonnée du ban de Mittelbergheim au P.D.I.P.R.

Le conseil municipal décide, suite aux informations reçues par le maire d'une proposition de modification de l'itinéraire sur les sentiers de randonnées sur le ban de Mittelbergheim, de ne pas modifier la délibération prise en date du 20 août 2012.

Sentiers Randocroquis

Le comité régional de tourisme a sélectionné le « Randocroquis » du sentier viticole à Mittelbergheim dans le cadre d'un accueil de presse « 60 ans de la route des vins d'Alsace ». Soixante journalistes seront présents en Alsace durant trois jours. Ils seront présents le 13 avril 2013 à 9h30 pendant 30 à 40 minutes au parking Zotzenberg pour leur permettre de découvrir le projet. L'O.N.F. y aura posé pour l'occasion un pupitre de dessin.

Oschterputz

Il aura lieu cette année le 13 avril 2013. Rendez-vous à 8h30 au parking de l'école élémentaire.

Rythme scolaire

Il est suggéré de réunir un groupe de travail avec les délégués des parents d'élèves et la commune en vue de réfléchir sur le mode de fonctionnement du rythme scolaire pour la rentrée 2014/2015.

Après discussion, il serait souhaitable, dans un premier temps, de réunir la commission « écoles » et dans un deuxième temps d'interroger la Communauté de Communes de Barr-Bernstein afin d'avoir une vue d'ensemble des élus du secteur.

Dérogations de secteur

Monsieur le maire examinera tous les dossiers de dérogations de secteurs fin avril/ début mai et y répondra globalement et non au cas par cas. Il est proposé de hiérarchiser les critères de sélection pour les décisions de dérogation.

Le compte-rendu complet est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.